# L'Anarcho-syndicaliste

# N°221

## Octobre-Novembre-Décembre 2020

« ... Nous sommes en outre ce qu'ils ne sont pas : des révoltés de toutes les heures, des hommes vraiment sans dieu, sans maître, sans patrie, les ennemis irréconciliables de tout despotisme, moral ou matériel, individuel ou collectif, c'est-à-dire des lois et des dictatures (y compris celle du prolétariat) et les amants passionnés de la culture de soi-même...». Fernand Pelloutier - Lettre aux Anarchistes.

# «L'ANARCHO-SYNDICALISTE» 19, rue de l'Étang-Bernard 44400 REZÉ

Abonnement pour 20 nºs: 40 euros; Abonnement de soutien: 50 euros Verser à: Association des Groupes Fernand PELLOUTIER N° CCP 9998 28D Nantes - 19, rue de l'Étang-Bernard - 44400 REZÉ

Imprimerie spéciale de L'Anarcho-Syndicaliste Dépôt légal: Bibliothèque nationale de France

Fondateur de publication: Alexandre HÉBERT Directeur de publication: Marc HÉBERT.

http://www.uas-pelloutier.fr

uas.pelloutier@laposte.net

# DE LA RÉSOLUTION À LA LITANIE

Le Comité Confédéral National de Force-Ouvrière, réuni pour la première fois depuis la mise en place de l'état d'urgence, les 23 et 24 septembre, a adopté, à l'unanimité, une «Résolution» qui est une récitation de litanies alors qu'une résolution se définit comme une décision ferme marquant la détermination d'agir.

La litanie est un type de prière vocale caractérisée par la répétition psalmodiée de demandes d'intercession: «*Priez pour nous!*», adressées aux saints afin qu'ils intercèdent auprès de Dieu.

Passer de la résolution à la litanie, passer de la volonté à la prière, de la volonté à la velléité, c'est tourner le dos au syndicalisme d'action: c'est s'engager dans la voie du syndicalisme d'accompagnement.

Ce chœur d'administrateurs de F.O. a pour souci affiché «l'Unité de l'organisation» mais surtout la préservation des prébendes de certains de ses membres au détriment des intérêts des salariés.

Cet œcuménisme est la manifestation de la po-

sition de subsidiaire de notre confédération par rapport au pouvoir. La timidité de la réaction du Bureau confédéral du 17 novembre dernier en est l'illustration. Face à une loi liberticide qui contient de nombreuses atteintes à la vie privée, à la liberté d'informer, aux principes d'égalité et aux principes constitutionnels de légalité des peines et délits, le Bureau confédéral F.O. se contente d'exprimer son «inquiétude» et se déclare «attentif» pour ne pas contrarier le gouvernement et le syndicat Unité S.G.P. Police –Force-Ouvrière.

Cette orientation syndicale est incompatible avec la liberté d'expression interne et entraîne l'acceptation passive des exclusions pour délit d'opinion.

Chasse aux sorcières, procès staliniens: DU JA-MAIS VU à la CGT-FORCE-OUVRIÈRE.

Les militants anarcho-syndicalistes au sein de Force-Ouvrière constituent par leurs analyses critiques *«une épine dans le pied»*, une remise en cause du consensus global puisqu'ils s'expriment de façon dissonante. Vouloir les faire taire par tous moyens, aussi violents et antidémocratiques

(suite en page 2)

## **ABONNEMENT:**

Abonnement pour 20 n°: 40 €. Abonnement de soutien: 50 € au moins. FORMULAIRE SUR: www.uas-pelloutier.fr

#### PAR COURRIER ET CHÈQUE:

#### adressé à:

L'ANARCHO-SYNDICALISTE 19, rue de l'Étang-Bernard - 44400 REZÉ

#### libellé à l'ordre de:

Association des groupes Fernand Pelloutier CCP: 9998 28B Nantes.

#### PAR COURRIEL ET VIREMENT BANCAIRE:

adressé à: uas.pelloutier@laposte.net

#### virement à destination de:

FR 74 2004 1010 1109 9982 8003 218

\*\*\*\*

## IMPRIMERIE SPÉCIALE DE L'ANARCHO-SYNDICALISTE

#### **SOMMAIRE:**

p.1-2: • Éditorial ... Marc HÉBERT

p.3-4: • Mise au placard, chasse aux sorcières à F.O.: ça suffit! ... Victor G.

p.5-6: Non au Conseil de défense! Non au coupd'État permanent! et, Non à l'ordre moral policier! ... Gérard daSILVA

p.7-8: • Le silence complice des lâches! ... Christine

**p.9** ■ En guise d'introduction... *Yvon BOURHIS* 

p.10-11: • Liberté et indépendance? ou marche au pas servile derrière «El Jefe»?

... par le père Ylan LADEU-MEUR

p.11 • Le cynisme du Capital et de l'État

...vu par le père Siffleur

p.12: • Compagnon, toi qui vois venir...

... Ignatius CHVEIK

p.13: • Tous des grenouilles de bénitier! ... Christine

p.14-16: • Les nuits blanches et idées noires...

... du père Cuteur

p.17: • Bas les masques... ... Bernard DENAMIEL

**p.18:** • «Attaque au mortier»? La double intox du week-end! ... par une lectrice

soient-ils, est une violation des principes de la control de la control

Ainsi, l'absence de réaction du C.C.N., face à & l'intervention de Michel Penaud (Trésorier de l'U.D.F.O.29) qui s'est livré, «sur mandat du Bureau», à une diatribe violente et virulente, et à une dénonciation calomnieuse contre les anciens responsables de l'U.D. F.O. du Finistère, en est une illustration.

Il a ainsi laissé entendre que l'appel à la police pour interdire aux anciens responsables de l'U.D. F.O. 29, l'accès aux locaux de l'U.D. et à leurs locaux (bureaux des retraités, bureau A.F.O.C. et salle de réunion) constitue une mesure de libération:

«Le bureau actuel a très rapidement viré une organisation politique, une organisation d'opinion sur la religion et une organisation philosophique qui parasitaient leur Union Départementale».

(Remarquons, au passage, que le prétendu parasitage n'a pas fait obstacle à la progression du nombre d'adhérents à l'U.D. F.O. 29 de 12.000 timbres en 1991 à 34.000 timbres en 2018, la faisant passer au 1<sup>er</sup> rang des U.D. F.O. de Bretagne, timbres tous réglés aux Fédérations et à la Confédération, et laissant une trésorerie très saine).

Il est choquant que le C.C.N. reste de marbre devant la violation des règles de base de la démocratie, la violation de droits fondamentaux et des libertés individuelles, contraire aux valeurs de F.O.

Pour ce qui concerne le Bureau confédéral, on peut le comprendre: les dispositions de l'article 24 de la loi «Sécurité globale» et de l'état d'urgence n'éveillent que des «inquiétudes» mais pour les membres du C.C.N. qui, dans leurs Unions départementales et Fédérations nationales, appellent à manifester contre ces dispositions, cela pose question, à tout le moins.

Cela démontre le degré de pression exercé par la Confédération et par certaines Fédérations sur les instances. Le financement en est un.

Les militants «Charte d'Amiens» doivent s'insurger, demander des comptes et organiser la reconquête de notre organisation pour un syndicalisme libre et indépendant.

Marc HÉBERT, 7 décembre 2020.